

De la troisième guerre mondiale (2013-2017), au redressement juridique et moral de 2016 et au-delà

# Exposé des étapes majeures<sup>1</sup>

Pour conforter ce redressement, par l'encadrement rapide du fonctionnement<sup>2</sup> de l'Etat de droit.

## I. Déclaration du 18 juin 2018

« Je pense que la France est peut-être le seul pays qui ait vraiment intégré le Traité de Rome dans sa constitution. Or le Code Pénal incrimine, mais le Code de Procédure Pénale résout les causes. » En foi de quoi, vu « l'absence<sup>3</sup> de la CPI (Cour Pénale Internationale) de La Haye », cette déclaration est capitale.

### 1.1. Processus global du redressement, 1999-2018

Si la France, disposant certes d'une forte expérience de la démocratie, n'avait pas intégré ces moyens juridiques dans sa constitution, il aurait été définitivement impossible, malgré le lancement d'alerte publié en dernier recours par notre cabinet, le 18 octobre 2016, au plus sombre de la confusion, de libérer la planète de l'emprise juridique de malfaiteurs en bande organisées contre l'Etat de droit, et d'y stopper une troisième guerre mondiale, ce qu'on fait les Présidents HOLLANDE et MACRON.

### 1.2. Enjeu successif des trois guerres mondiales<sup>4</sup>, et devoir de mémoire

De la « lutte (...) pour des territoires (à) l'idéologie »<sup>5</sup> et ses trafics en Charybde, et aux trafics immobiliers et trafics d'influence par le crime en Scylla.

## II. Constats, et sauvegarde du droit par l'action juridique, 2015-2017

Référence par niveau, à **l'actigramme de l'action juridique** — caractérisé par la trilogie constats- saisie-effet — **preuve de corruption** (N1 à N6), ou **fonctionnement du droit** (N7 à N9).

### 2.1. Niveaux N1 à N6

N1 - Vaslui, trafics immobiliers, trafics d'influence et dissimulation par le crime

N2 - Bucarest, mainmise d'un groupe criminel identifié sur l'administration du pays

N3 - La Haye, mainmise du même groupe criminel identifié sur la CPI

N4 - Mougins, extension de la pression criminelle du territoire roumain à MLH

N5 - Nice, lancement d'alerte, et succession ininterrompue de faits toujours plus « incroyables »

N6 - Aix, suite du lancement d'alerte, potentiel de désespoir profond, et vatout (Vol I, 4<sup>e</sup> partie)

### 2.2. Niveaux N7, N8, N9

N7 - Paris, suite du lancement d'alerte, signature courageuse d'un magistrat osant prendre position pour le droit, vu la présence criminelle manifeste sur le territoire français et les preuves de corruption a fortiori, de fonctionnaires ayant accepté de fermer les yeux

N8 - Elysée 2016, vu les constats, après la visite officielle d'une délégation française en Roumanie, sous l'égide du Président François HOLLANDE, le 13 septembre 2016, la France prend en charge la conduite d'une action internationale décisive, fondée par **l'entraide judiciaire obligatoire** au Traité de Rome — republié<sup>6</sup> le 25 mars 2017. Ce sont ces moyens que le Président MACRON, a utilisés pour redresser le pays en un temps record, avec courage, franchise, et une foi<sup>7</sup> communicative.

N9 - **Réhabilitation de la vie sociale** par la publication, d'une « saisie de droit pénal international, corroborée par le droit constitutionnel », exposant l'arbre séfirotique du négativisme, au terme d'une contribution de 1167 pages au droit international, soutenue du 23 février 2016 au 24 octobre 2017.

<sup>1</sup> Un compte-rendu détaillé devrait mentionner d'autres étapes, en région PACA, en France, et en Europe

<sup>2</sup> Référence à l'action responsable aux limites d'un Etat —

<sup>3</sup> Référence à la collusion entre fonctionnaires et malfaiteurs à la CPI — « supprimée le 31 décembre 2017. »

<sup>4</sup> Référence aux trois époques de 1914-18, 1939-45, et 2015-2017

<sup>5</sup> Résumé de l'évolution du mobile des guerres mondiales, Paul Robert, Petit Robert 2, page 780, 1989.

<sup>6</sup> La coïncidence entre les 60 ans du Traité de Rome et l'initiative du président Hollande sont deux chaînes causales indépendantes, corroborées à un niveau supérieur par la considération de cycles de 60 ans mentionnés par la Chine au patrimoine mondial de l'humanité, éminemment vérifié par l'histoire contemporaine, notamment par 60 ans de construction européenne immaculée, de l'armistice de 1945, à la première note dissonante du milieu « communiste » appelant à voter non, en 2005, « contre l'entrée des pays de l'Est. » dans l'Union européenne.

<sup>7</sup> Malgré cette disposition libératoire (cf. ressource 244 § 2.5), certains, haut et bas, persistent à tricher.